Règlement des études des diplômes d'université

Campagne 2025-2026

Année universitaire : 2025-2026

Composante : UFR MEDECINE

Statut de la formation : Actualisation

Formation

Intitulé de la formation : **REFLEXION ETHIQUE ET PHILOSOPHIQUE POUR LE SOIN, L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE EN SANTE**

Type de formation : Diplôme inter universitaire (DIU)

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissements partenaires :

Responsable pédagogique : **Pr. Sylviane HENNEBICQ**

Régime : Formation initiale;Formation continue

Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP : non

Renouvellement ou premier dépôt : non

Date dépôt RNCP : non

Numéro de fiche RNCP : non

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Permettre une ouverture vers les aspects éthiques et la réflexion philosophique en santé.

Favoriser la réflexion par l'apport de la transdisciplinarité, en particulier par la mise en situation (cas concrets, stage, travail personnel) pour chercher la réponse adaptée aux conditions complexes rencontrées.

Sensibiliser à l'importance des problèmes éthiques en santé face aux enjeux économiques et de société. Le mémoire est un élément important de cette formation ; 30 h de travaux en groupe sont consacrés à l'aide à la méthodologie, la réflexion et à la rédaction.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Pas de pré-requis spécifiques

2.2 Conditions d'admission

Être un professionnel de santé :

Lorsqu'ils sont titulaires du diplôme de leur profession Médecins, Pharmaciens, Odontologistes, Vétérinaires, Sage-femmes, Infirmier(e) s, cadres infirmiers, kinésithérapeutes, psychologues, sages-femmes et autres professionnels…

Ou être un professionnel concerné par le domaine de la santé :

Juristes, économistes, philosophes, journalistes en santé, sociologues, directeurs d'établissement…

Ou être étudiant :

en médecine, pharmacie, odontologie, sciences vétérinaires ou titulaire d'une maîtrise universitaire ou inscrit en troisième cycle (D.E.A. ou thèse) Sélection candidats : entretien avec les Responsable(s)

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : septembre à mai

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : non

¶ Volume horaire de la formation : **140 h**

- Enseignement théorique (volume horaire) : 70 heures

- Enseignement pratique (volume horaire) : 70 heures

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Conférence inaugurale: septembre 2024 (Université Lyon)

- **Module 1 INTRODUCTION A L'ÉTHIQUE**

Septembre 2024 (Université Lyon 3)

- **Module 2 ÉTHIQUE ET BIOÉTHIQUE**

Septembre 2024 (Lyon)

- **Module 3 ÉTHIQUE ET BIOÉTHIQUE**

Octobre 2024 (Lyon)

- **13èmes Automnales de l'éthique en Santé**

Novembre 2024 (Saint Etienne)

- **Module 4 HANDICAP ET AUTONOMIE**

Octobre 2024 (Lyon)

- **Module 5 Fin de vie**

Novembre 2024 (Saint Etienne)

- **Module 6 DROIT, DÉONTOLOGIE, RECHERCHE**

Décembre 2024 (Lyon)

- **Module 7 ÉTHIQUE ET DON**

Janvier 2025 (Lyon) (Oral analyse bibliographique)

- **Module 8 GENETIQUE**

Janvier 2025 (Lyon)

- **Module 9 ÉTHIQUE AU QUOTIDIEN**

Février 2025 (Clermont Ferrand)

- **Module 10 DÉBUT VIE**

Mars 2025 (Grenoble)

- **Module 11 L'HOMME AUGMENTE**

Mars 2025 (Chambéry)

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel :

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :.

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

L'assiduité est obligatoire. Elle conditionne l'autorisation à passer les examens. Examen écrit : 3 questions rédactionnelles (50 points) – Mémoire avec soutenance orale du mémoire (sur 100 points)

Epreuve écrite de 4 heures en avril : deux sujets à traiter (2 heures chacun)

Mémoire à adresser au plus tard le 20 août : Soutenance du mémoire première quinzaine de septembre

-Quel est le barème de chaque épreuve citée ci-dessus ?

20 points pour l'épreuve écrite (deux questions rédactionnelles 10 par question)

20 points pour le mémoire écrit et la soutenance orale.

Epreuve écrite :

-Si une épreuve écrite est prévue, voire le nombre de questions et le barème de chacune

2 questions rédactionnelles à 20 points chacune – les deux sujets distincts sont à traiter sur deux

feuilles séparées (chacun bénéficiant d'une double correction

Absences aux examens :

en cas d'Absence Justifiée (ABJ) ou Injustifiée (ABI).

III. Résultats

Article 5 : Jury

Périodes de réunion des jurys : Les dates des délibérations des jurys seront communiquées en cours d'année universitaire sur la plaquette de formation :

https://formations.univ-grenoble-alpes.fr/fr/catalogue-2021/du-diplome-d-universite-DU/diplome-inter-universitaire-reflexion-ethique-et-philosophique-pour-le-soin-l-enseignement-et-la-recherche-en-sante-IQ3JSLVS.html

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Avoir obtenu la moyenne à l'examen écrit et 1 note de mémoire

Article 7 : Redoublement

Si la moyenne à une des deux épreuves n'est pas obtenue, une session de rattrapage (une écrite / une soutenance de mémoire) sera programmée sous forme d'un oral ou d'un écrit.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 910 € (+ droits inter U)

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 1910€

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation